

EAM et EANM l'Archipel de Massane  
Pôle adultes handicapés & personnes âgées

adages  
humainement engagée

l'Archipel de Massane

adages

# Projet d'établissement

EANM & EAM Archipel de Massane.

1855, rue de Saint Priest 34090 MONTPELLIER

FINESS 340015536

FINESS : 340021567

2023 – 2027



[www.adages.net](http://www.adages.net)



# SOMMAIRE

LISTE DES SIGLES UTILISES	4
Préambule	5
<b>1. L'histoire et le projet de l'Adages</b>	6
<b>2. Présentation de la structure</b>	10
a) Fiche d'identité de la structure	10
b) Organigramme de la structure	12
c) Les missions	14
d) Le public accueilli et accompagné	17
e) La relation avec les parents, la famille et l'entourage	19
f) La nature de l'offre de service et son organisation	22
g) Le Service Etablissement d'Accueil Médicalisé : « L'EAM, comme on l'aime »	24
h) Le service Etablissement d'Accueil Non Médicalisé : EANM	27
i) Les principes d'intervention	38
Les professionnels d'accompagnement de proximité et leurs missions : EAM & EANM	49
j) Les partenariats : EAM & EANM	52
k) La démarche qualité	54
l) La démarche RSO	67
<b>3. Bilan du précédent projet d'établissement et du contexte actuel :</b>	70
<b>4. Les orientations stratégiques du projet d'établissement 2023-2027 en cohérence avec le projet associatif</b>	72
<b>5. Méthodologie d'élaboration du nouveau projet d'établissement</b>	73
<b>6. Une vision d'avenir</b>	74
a) Création de 12 places d'hébergement pour l'accueil de jeunes dits CRETON	74
b) Poursuite de la diversification de l'offre de l'Archipel de Massane par la création d'un suivi à partir du domicile :	77
Dispositif expérimental : un service d'accueil de jour inclusif	77
Une ambition d'avenir : la création d'une « Unité d'apprentissage à la vie autonome »	79
<b>7. Conclusion</b>	82
<b>8. ANNEXES</b>	84

## LISTE DES SIGLES UTILISES

AES : Accompagnant Éducatif et Social  
APARD : Assistance Respiratoire à Domicile  
ARS : Agence Régionale de Santé  
AS : Aide-Soignant  
ASI : Agent Service Intérieur  
CD 34 : Conseil Départemental de l'Hérault  
CHU : Centre Hospitalier Universitaire  
COFIL : COmité de PIlotage  
CPOM : Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de moyens  
CREAI : Centre Régional d'Etudes d'Actions et d'Information  
CSE : Comité Social Economique  
CVS : Conseil de la Vie Sociale  
DARDE : Documents d'Analyse des Risques en défaillance en Energie  
DASRI : Déchets d'activités de Soins à Risques Infectieux  
DUERP : Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels  
EANM : Etablissement d'Accueil Non Médicalisé  
EAM : Etablissement d'Accueil Médicalisé  
EI : Evénement indésirable  
EMSP : Equipe Mobile de Soins Palliatifs  
ES : Educateur Spécialisé  
ESSMS : Etablissement et Services Social ou Médico-Social  
EVA : École de la Vie Autonome  
FALC : Facile A Lire et Comprendre  
GU : Gestion Usager  
HAD : Hospitalisation A Domicile  
MDA : Maison Départementale de l'Autonomie  
ME : Moniteur Éducateur  
ONCODEFI : Cancer et Déficience Intellectuelle  
PACQ : Plan d'Amélioration Continue de la Qualité  
PPA : Projet Personnalisé d'Accompagnement  
QVT : Qualité de Vie au Travail  
RSO : Responsabilité Sociétale des Organisations  
TISF : Technicien de l'Insertion Sociale et Familiale

# Préambule

---

Il apparaît nécessaire, au regard des évolutions des besoins, d'anticiper le parcours individuel afin d'offrir un accompagnement adapté, repris dans la feuille de route de Mme DESAULLE dans le cadre de la mise en œuvre du rapport PIVETEAU, intitulée « Réponse accompagnée pour tous » (RAPT)<sup>1</sup>. Centré sur le service rendu aux résidents, l'objectif majeur de cette évolution, de capacité et de dispositif, est d'inscrire chaque résident dans une trajectoire originale au service du « parcours de vie » selon l'expression consacrée du Rapport PIVETEAU « Zéro sans solution ».

L'évolution, impulsée à l'établissement, s'engage dans une logique et une culture de parcours de sorte que les moyens mis en œuvre soient optimisés « dans le sens du besoin et des attentes de la personne »<sup>2</sup>.

Raisonné en termes de parcours signifie abandonner la logique de filière pour prioriser des réponses souples et modulables capables de s'adapter précisément aux variations situationnelles et préférentielles du cheminement de la personne : modification de son état de santé, de ses capacités fonctionnelles, changement de sa situation économique, changement relationnel, modification de son projet, de son mode de vie ou de son environnement.

Il va s'agir pour l'établissement Archipel de Massane d'accroître sa variété d'offre de service dans la mise en place d'une plate-forme de dispositifs afin de répondre à une logique de besoins et de choix de vie.

L'équipe de Direction.

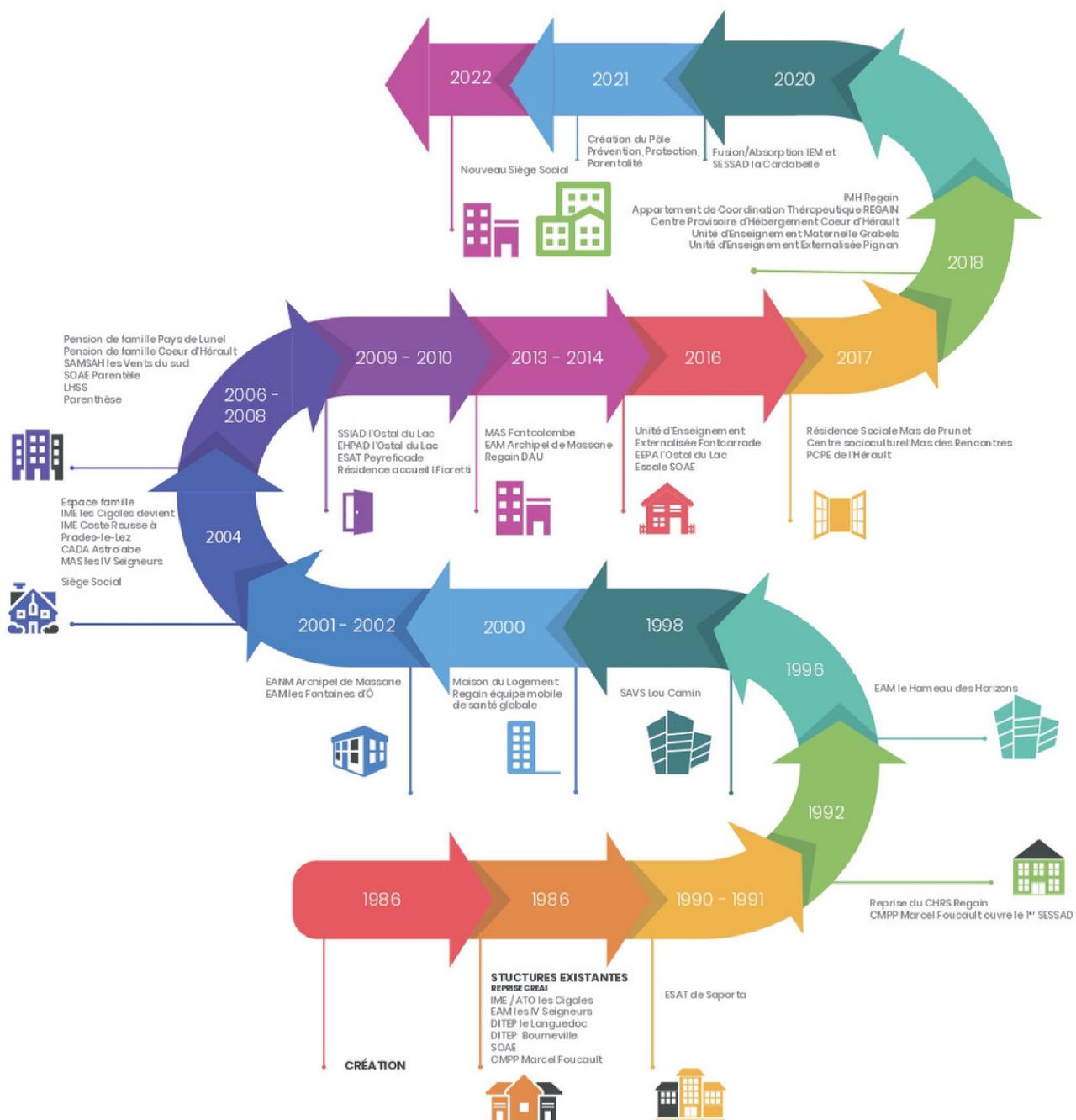
---

1 NOTE DE SYNTHÈSE : Suivi des décisions d'orientation prononcées par la CDAPH 34 : Analyse des freins à la sortie des établissements pour enfants (hors ITEP) pour les jeunes adultes relevant de l'amendement CRETON, décembre 2016.

2 Rapport PIVETEAU, page 24

# 1. L'histoire et le projet de l'Adages

Issue du CREA Languedoc-Roussillon, l'association Adages est officiellement née le **27 avril 1985**.



## Elle accompagne

depuis plus de 30 ans tout particulièrement :

- Des enfants et adolescents de la petite enfance à 20 ans, en difficulté ou en danger confrontés à des troubles psychologiques, à des difficultés scolaires et/ou à des contextes familiaux compliqués.
- Des personnes en situation de handicap, enfant ou adulte, troubles psychiques, cérébrolésées, polyhandicapées.
- Des personnes âgées dépendantes et des personnes handicapées vieillissantes.
- Des personnes ou des familles, en rupture sociale ayant besoin d'hébergement, d'aide à l'insertion sociale et/ou à la prise en charge de leur santé...

## L'Adages décline cette finalité en trois missions principales

---

Accompagner les personnes les plus vulnérables, c'est à la fois les accueillir, les protéger, les soutenir, les soigner, et favoriser leur autonomie, leur inclusion et leur insertion.

Choisir de développer des réponses adaptées, innovantes en faveur des publics accompagnés.

Gouverner, diriger, évaluer, rendre compte dans le respect des valeurs démocratiques laïques et respectueuses de la place de chaque acteur dans l'organisation et d'une gestion rigoureuse et désintéressée des moyens qui nous sont confiés.

Chaque année, près de 7000 personnes de 0 à plus de 80 ans, sont accueillies et accompagnées dans les 15 établissements et 22 services adaptés à un public fragile.

Situés dans l'Hérault, les structures sont organisées en **4 pôles** :

Pôle Enfance, Pôle Prévention Protection Parentalité, Pôle Adultes handicapés et Personnes âgées, Pôle Social

### **+ de 1700 professionnels**

prennent soin de ces personnes au quotidien pour permettre un mieux-être, et un mieux vivre.

Les salariés de l'Adages ont **pour mission de faciliter l'accès à l'autonomie** pour chacun. Les équipes de terrain sont fortement mobilisées au service des personnes accueillies.

# 10 engagements prioritaires

sont pris pour les 5 ans de déploiement du projet associatif soit 2019-2024 :

1. Promouvoir les droits fondamentaux des personnes en situation de vulnérabilité
2. Délivrer des prestations de qualité
3. Adapter l'offre d'accompagnement en l'inscrivant dans son environnement
4. Expérimenter pour répondre à de nouveaux besoins
5. Mobiliser des instances associatives en capacité de porter le projet associatif
6. Conforter un management transversal et s'engager à mieux prendre en compte la dimension environnementale dans une démarche de Responsabilité Sociétale des Organisations.
7. Moduler les ressources humaines au service du projet
8. Optimiser la gestion des ressources financières et du patrimoine immobilier
9. Communiquer sur le sens de notre action et nos savoir-faire
10. Disposer d'un système d'information à hauteur des enjeux

## 2. Présentation de la structure

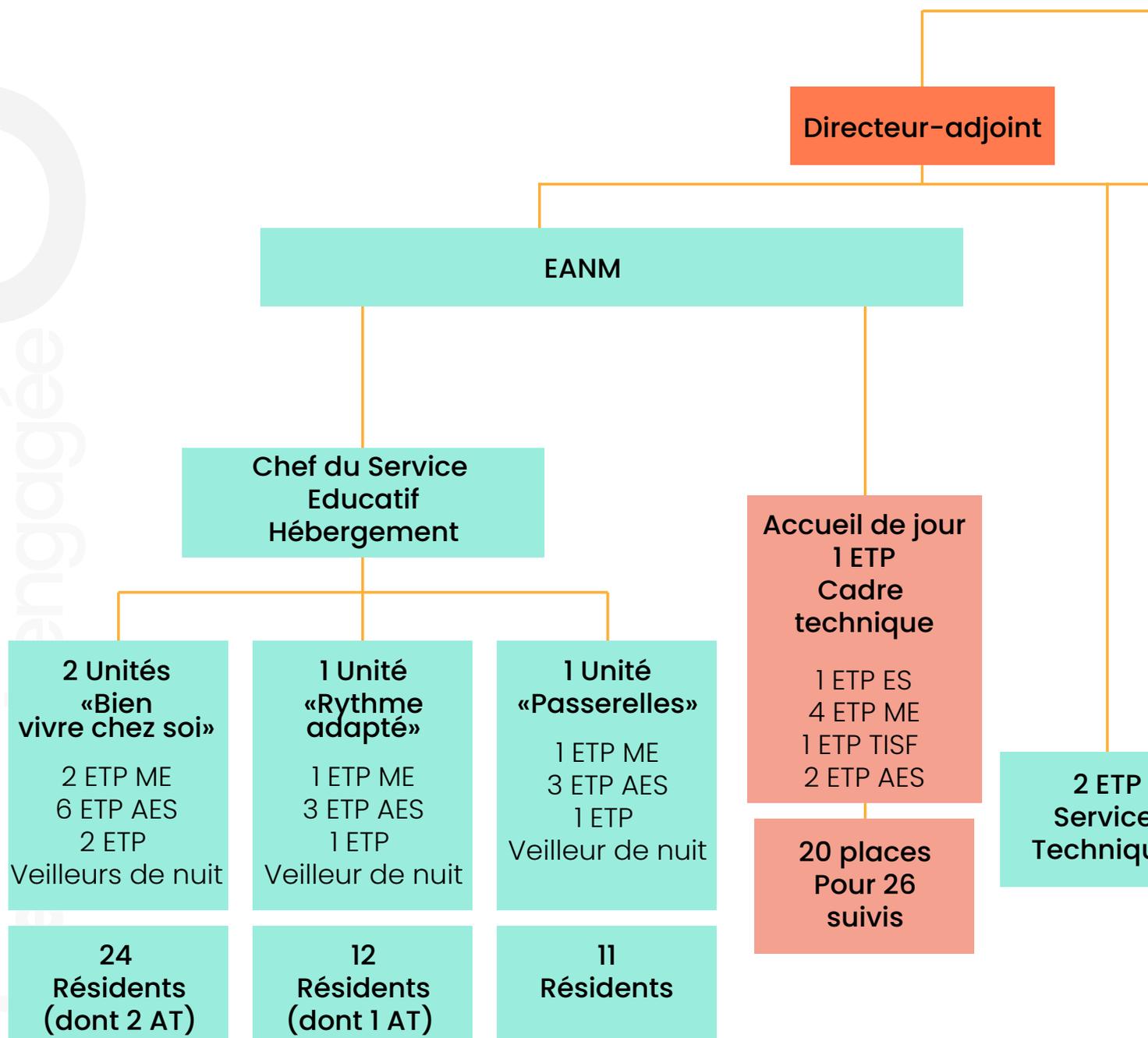
---

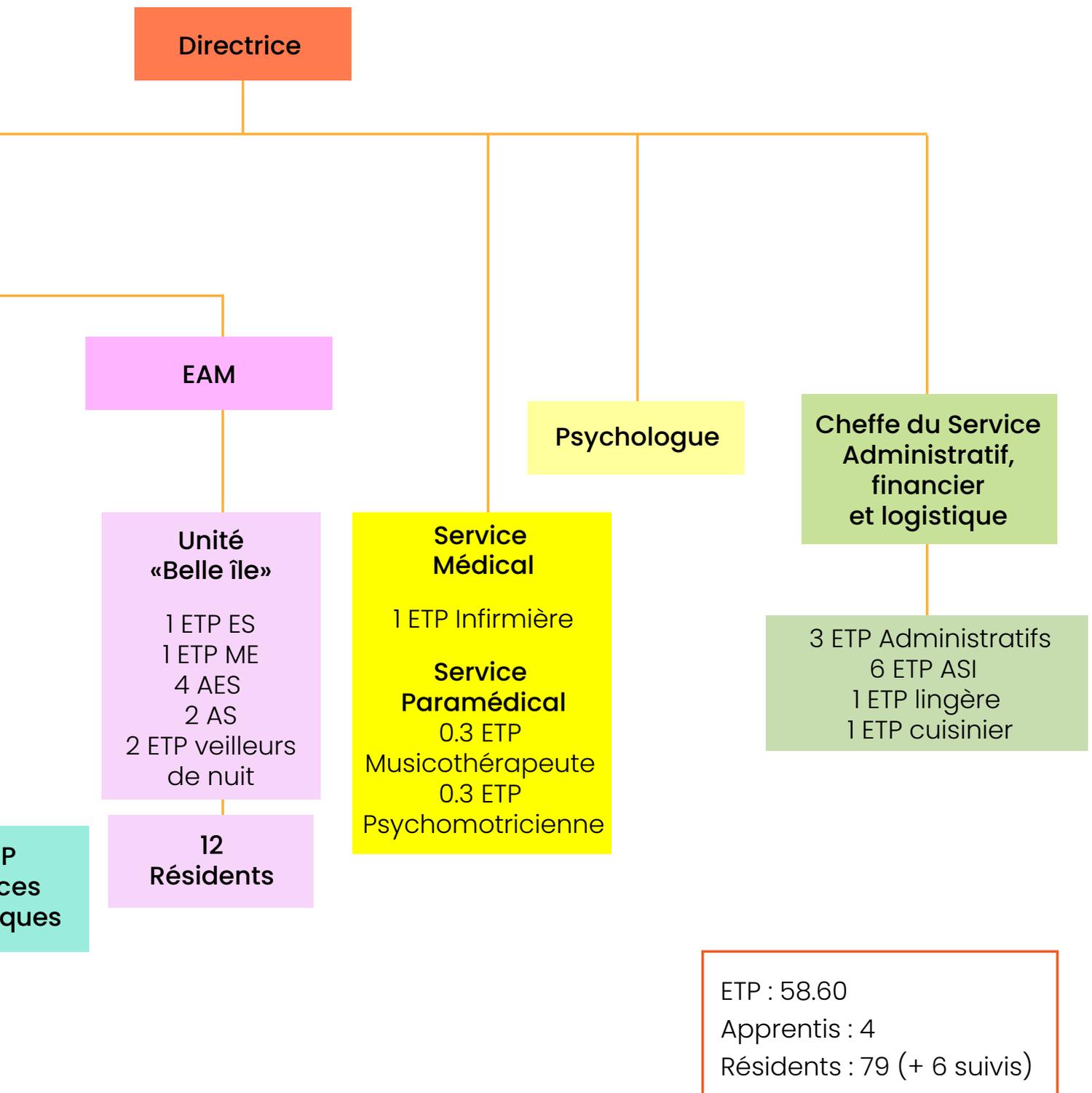
### A. FICHE D'IDENTITÉ DE LA STRUCTURE

<b>Nom de l'établissement</b>	EANM ARCHIPEL DE MASSANE
Adresse	1855, rue de Saint Priest 34090 MONTPELLIER
FINESS EG (ou géographique)	340015536
Autorisations actuelles	<a href="#">20 novembre 2019</a>
Directeur de l'établissement	BEDOS Marie-Claire Téléphone : 06 38 72 66 81 Mail : mc.bedos@adages.net
<b>Organisme gestionnaire</b>	ADAGES
Statut	Association Loi 1901
Adresse	125, rue Clément François Prunelle 34790 GRABELS
FINESS EJ (ou juridique)	340015536
SIRET	33977442400289

<b>Nom de l'établissement</b>	EANM ARCHIPEL DE MASSANE
Adresse	1855, rue de Saint Priest 34090 MONTPELLIER
FINESS EG (ou géographique)	340015536
Autorisations actuelles	5 mai 2011 pour le Conseil département 12 juin 2014 pour l'ARS
Directeur de l'établissement	BEDOS Marie-Claire Téléphone : 06 38 72 66 81 Mail : mc.bedos@adages.net
<b>Organisme gestionnaire</b>	ADAGES
Statut	Association Loi 1901
Adresse	125, rue Clément François Prunelle 34790 GRABELS
FINESS EJ (ou juridique)	340021567
SIRET	33977442400289

## B. ORGANIGRAMME DE LA STRUCTURE





### C. LES MISSIONS<sup>3</sup>

L'EANM et l'EAM Archipel de Massane mettent en œuvre, dans le respect des textes réglementaires et des valeurs associatives, les moyens permettant à chaque usager de trouver une qualité de vie en réponse à ses aspirations en matière de projet de vie et à ses besoins, dans le respect de sa dignité, de son intégrité, de son intimité, de sa sécurité et de ses capacités et potentialités.

L'accompagnement des personnes accueillies à l'Archipel de Massane a pour mission principale de leur permettre de vivre pleinement leur vie d'adultes et de citoyens.

Cet objectif fondamental se décline en objectifs qui définissent notre intervention au quotidien :

- > Favoriser l'appropriation de sa propre existence et l'expression d'un projet de vie
- > Accompagner la personne dans son parcours de vie, quel qu'il soit, en fonction de l'évolution de son projet et de ses aspirations, et de sa situation personnelle
- > Accompagner les dynamiques évolutives, qu'elles soient progressives ou régressives, en tenant compte de la singularité de chacun
- > Proposer des modalités d'accueil variées par une adaptation et une personnalisation de l'accompagnement en fonction du projet de vie tout en s'appuyant sur le plateau technique interne ainsi que sur les ressources de l'environnement (familles et entourage ; droit commun et/ou spécialisé) dans une démarche inclusive

---

<sup>3</sup> [Code de l'action sociale et des familles : articles L344-1 à L344-7](#)

Décret n° 2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques  
Arrêté en date du 20 novembre 2019 portant création non importante de l'autorisation du foyer de vie « Archipel de Massane » - établissement d'accueil non médicalisé (EANM) pour personnes handicapées  
Cahier des charges

> Favoriser une vie sociale et collective, porteuse de socialisation, dans la compréhension et le respect des règles institutionnelles et sociales (droits et devoirs)

> Accueillir et héberger dans des conditions d'attention, de confort, de bien-être (psychique, physique et social) et de sécurité.

> Intégrer dans l'accompagnement la place que la personne accompagnée souhaite donner à son entourage et/ou son représentant<sup>4</sup>.

Pour les personnes résidant sur l'EAM : Accompagner aux soins

Au travers de ces accompagnements, notre établissement contribue, à sa place, à l'évolution des pratiques du secteur médico-social par la mise en œuvre d'innovations et sa participation aux différents parcours de formation professionnelle du secteur (ex : accueil de stagiaires)

Notre projet d'établissement s'inscrit dans des politiques publiques et s'appuie sur des valeurs qui nous permettent de poursuivre un même but. Élaborer des projets nécessite la mise en œuvre de processus d'imagination, d'anticipation, d'auto-détermination que l'on peut formaliser par nos actions. Dans une société traversée par de profonds bouleversements économiques, sociaux et culturels, l'action sociale se trouve interrogée quant à ses finalités et ses dispositifs.

---

4 [Lien avec le Schéma départemental de l'autonomie 2017-2021 :](#)

Axe 3 : Faire évoluer l'offre d'accueil et d'accompagnement pour mieux répondre aux besoins des personnes âgées et des personnes handicapées

- Fiche n° 6 : Développer la souplesse dans les modes de prise en charge pour mieux répondre aux attentes et aux besoins des personnes handicapées
- Fiche n° 7 : Développer l'offre en établissement pour personnes adultes handicapées afin de fluidifier leur parcours
- Fiche n° 13 : adapter et mettre aux normes les infrastructures d'accueil et d'accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées.

Axe 4 : Favoriser la mutualisation, la coordination et le travail en réseau entre intervenants afin de fluidifier le parcours des personnes handicapées ou âgées

- Fiche n° 16 : Renforcer les articulations entre les secteurs médico-social et sanitaire

LES VALEURS	LES PRINCIPES D'ACTION
<b>Le respect</b>	Respect de la personne humaine à part entière, Respect mutuel, Respect de l'intimité, de la dignité, de l'âge, du rythme des capacités, de l'histoire et des liens familiaux, des désirs et des refus des résidents.
<b>L'échange</b>	Partage des informations, Cohérence des équipes pluridisciplinaires, Transversalité entre services, Travail en réseau, Écoute de la parole de l'autre, Fonction d'accueil : savoir se rendre disponible à l'autre et s'ajuster dans la rencontre avec l'autre.
<b>La déontologie</b>	Respect du secret médical et discrétion professionnelle, Formation continue et permanente, Réflexions sur les pratiques professionnelles, Respect du travail de l'autre, Respect des complémentarités des professionnels (interdisciplinarité), Respect du cadre institutionnel.
<b>Bien-traitance</b>	Non-violence physique, verbale ou psychique, Empathie avec juste distance, Faire appel à un tiers (savoir passer le relais), Aménagement et maintien d'un cadre de vie de qualité

D'autre part, nos accompagnements et les innovations mises en œuvre, contribuent plus globalement à une évolution de l'image des personnes en situation de handicap dans la société, quelles que soient les conséquences de leur handicap sur leur vie, et favorisent ainsi leur véritable inclusion.

## D. LE PUBLIC ACCUEILLI ET ACCOMPAGNÉ

L'EANM & EAM Archipel de Massane sont habilités à recevoir des personnes adultes, hommes et femmes, âgés de 20 à 65 ans (62 ans pour l'EANM) qui relèvent de l'article L312-1 du Code de l'action sociale, modifié par LOI n°2022-217 du 21 février 2022-art 135 (V) dont la demande d'admission à l'Archipel de Massane est cohérente avec leur projet de vie et avec notre capacité à les accompagner.

L'âge médian s'est rajeuni globalement au sein de l'établissement ces dernières années, en grande partie du fait de notre contribution à la réduction des amendements « Creton » à l'EANM. Sur l'EAM suite à des départs dus à la limite d'âge et des admissions et/ou réorientations de résidents, la population s'est rajeunie :

- > Âge médian EANM : 32 ans
- > Âge médian EAM : 47 ans 1/2<sup>5</sup>

Les personnes accompagnées présentent systématiquement un Trouble du Développement Intellectuel (moyen à léger), et parfois d'autres Troubles du Neurodéveloppement (troubles du Spectre Autistique, Troubles Spécifiques du Langage Oral, troubles de la coordination, ...), avec parfois également des troubles associés y compris des déficiences sensorielles et motrices (compatibles avec notre plateau technique et nos locaux) ainsi que des comorbidités psychiatriques, telles qu'un trouble anxiodépressif.

L'intensité des troubles, le niveau de dépendance et les besoins en matière de soins plus soutenus, sont logiquement plus présents pour les personnes accueillies à l'EAM.

Par ailleurs, une autre caractéristique doit être prise en compte dans notre approche, c'est le fait que la très grande majorité des personnes accueillies et accompagnées bénéficient de mesures de protection des majeurs, le plus souvent des tutelles.

---

5 Rapport d'activité 2021

Une caractéristique forte de l'Archipel réside ainsi dans l'hétérogénéité de la population (âge, pathologies, aspirations, moment de leur parcours de vie, anciennetés au sein de la structure, ...). Cette hétérogénéité constitue une richesse qui favorise la dynamique institutionnelle (partage d'expériences, variétés des centres d'intérêts, mode de communications différents, ...) et doit se retrouver dans la variété des accompagnements proposés, et dans notre capacité à mettre en œuvre les partenariats nécessaires (notamment avec « l'amont » et le secteur enfants, et avec « l'aval » pour ce qui concerne la question du vieillissement).

A noter que cette hétérogénéité se confirme et se développe au regard des dernières admissions, avec des tableaux cliniques plus « complexes », moins centrés principalement sur la déficience intellectuelle et plus sur des pathologies plus spécifiques. Cette tendance se combine donc, comme expliqué plus haut, avec un rajeunissement de la moyenne d'âge.

Une autre tendance réside dans notre accueil plus fréquent de situations permettant de limiter les ruptures de parcours pour des personnes se retrouvant à un moment « sans solution ».

En raison des troubles décrits ci-dessus, les personnes accueillies nécessitent un accompagnement adapté et spécifique à chacun, basé sur une évaluation sur leurs particularités cognitives, psychologiques, physiques et sensorielles, défini dans le cadre d'un Projet Personnalisé d'Accompagnement.

Cela peut principalement concerner des besoins d'accompagnement en matière

**D'autonomie :**

- Besoins en lien avec l'entretien personnel
- Besoins en lien avec les relations et les interactions avec autrui
- Besoins pour prendre des décisions adaptées et pour leur sécurité

**De participation sociale :**

- Besoins pour accéder aux droits et à la citoyenneté
- Besoins pour vivre dans un logement

- Besoins pour participer à la vie sociale
- Besoins pour se déplacer avec un moyen de transport
- Besoins pour exercer ses rôles sociaux (de citoyen)
- Besoins pour la vie familiale, la vie affective et sexuelle

#### **De santé :**

- Besoins pour accéder aux dispositifs de Santé
- Besoins pour apprendre à gérer son traitement
- Besoins pour développer une conscience du « prendre soin de soi »
- Besoins en lien avec l'avancée en âge
- Besoins en termes de nursing

### **E. LA RELATION AVEC LES PARENTS, LA FAMILLE ET L'ENTOURAGE**

Sur cette question, notre mission est d'intégrer, dans l'accompagnement, la place que la personne accompagnée souhaite donner à son entourage et/ou son représentant, en lien avec les obligations réglementaires. Nous veillons à différencier ce qui est relatif à la « famille et l'entourage » / ce qui est relatif à la « personne qui exerce la mesure de protection », même lorsqu'il s'agit de la même personne (ex : curateur ou tuteur familial).

Une grande majorité de nos résidents bénéficie d'une mesure de protection : il nous faut ainsi bien connaître les contours et le contenu de la mesure de protection dont bénéficie chacun des résidents (curatelle simple, renforcée, aux biens / à la personne, tutelle aux biens / à la personne, etc...) de manière à en déduire de façon adaptée, la nature du travail que nous avons à réaliser en commun avec la personne chargée de sa protection, autour des décisions qui concernent le résident.

Y compris lorsque la décision ne relève pas d'une obligation d'impliquer le représentant légal, notre préférence va vers son association en partenariat-collaboration, en fonction de ce que souhaite à ce sujet le résident, au service de la réussite de la mise en œuvre du projet du résident. Ceci peut notamment permettre, si nécessaire, de limiter certains « conflits de loyauté ».

Plus la décision a un impact important pour le résident (ex : départ de l'établissement), plus notre volonté d'associer la famille et/ou représentant légal est forte.

Notre travail d'accompagnement revêt ainsi une double dimension, d'une part auprès du résident pour l'aider à mieux accéder à un statut d'adulte, et d'autre part, auprès de sa famille, afin de l'associer à ses choix de vie.

Nous ne perdons pas de vue qu'un des premiers niveaux « d'inclusion », pour un résident, est souvent déjà celle qui s'opère au sein de son environnement familial. L'Archipel de Massane est engagé dans un travail de collaboration avec les familles, dans l'organisation de l'accompagnement des résidents dès l'admission, puis tout au long de la mise en œuvre et l'évolution de son PPA :

Le cadre de la collaboration est ainsi posé avec l'entourage dès la procédure d'admission :

- > Au cours de l'entretien d'admission avec la direction, l'équipe de l'établissement, le résident, sa famille et/ou son représentant légal, il sera rappelé les principes édictés par la loi 2002 et ceux du 11 février 2005. L'ensemble de ces textes possède un axe commun de réflexion et rappelle qu'il est indispensable de prendre en considération la personne en situation de handicap et ses besoins et attentes, afin de mettre en place un accompagnement adapté ;

- > Une prise en compte du statut du résident (enfant / adulte – autorité parentale / mesure de protection / passage du statut d'enfant à celui d'adulte) en matière de place de la famille dans le PPA est exposée dès l'admission. Il est donc essentiel de veiller à leur compréhension partagée du sens de la présence de la personne au sein de l'établissement :

L'établissement est un moyen et non une finalité.

Cette compréhension partagée sera formalisée par la signature du contrat de séjour, ainsi que par le règlement de fonctionnement qui précise notamment les droits et les devoirs du résident et de son représentant légal vis-à-vis de l'institution.

Les visites sur les lieux d'hébergement, notamment par les familles, sont organisées selon des règles définies de manière générale :

demande préalable, recueil de l'adhésion du résident et organisation en concertation avec l'équipe éducative ;

En amont du PPA, une fois par an, sont organisés des entretiens avec les proches et/ou représentants légaux : aidants, famille, représentant légal, autres entourages, personne de confiance, ...

Un travail est ainsi réalisé avec l'ensemble du réseau relationnel qui gravite autour de la personne concernée, et notamment les principaux interlocuteurs privilégiés, en co-construction avec eux. Cette co-construction peut conduire à un partage concerté des rôles entre ce qui peut être porté par les professionnels, et ce qui peut être porté par la famille, dans la mise en œuvre effective du PPA, toujours en lien avec les choix du résident.

Nous reconnaissons par ailleurs la place de la famille dans sa connaissance de leur proche et dans une forme reconnue d'expertise d'usage.

Dans le cas où le résident nous le demande, et que cet axe est présent dans son PPA, nous pouvons proposer de travailler le lien « famille et/ou représentant légal - résident », au moyen d'échanges formels et informels, avec les professionnels concernés, après avoir identifié et repéré les besoins et les difficultés du résident sur cette dimension.

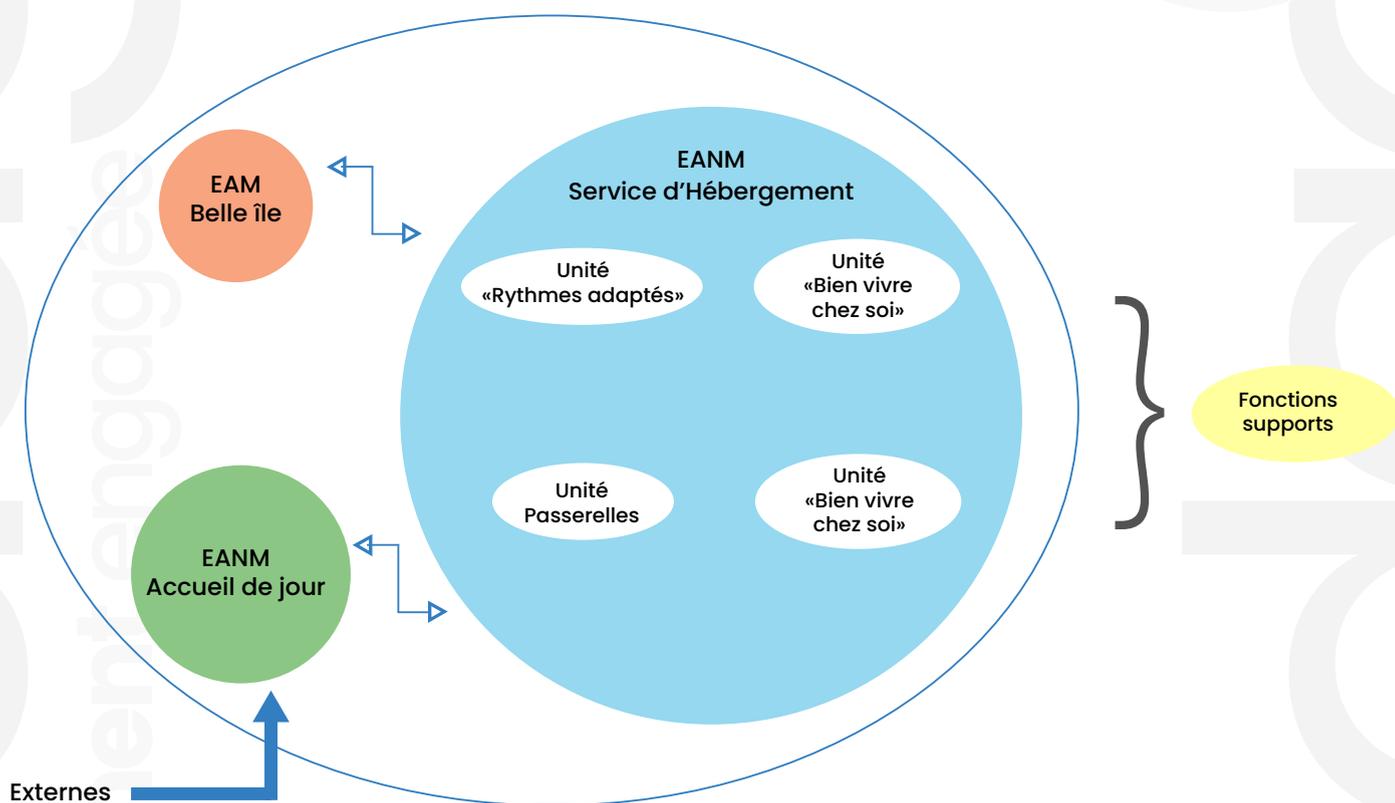
A titre d'exemple, il est important de retenir le souhait du résident en matière de santé, de sorties de week-end, des vacances...



## F. LA NATURE DE L'OFFRE DE SERVICE ET SON ORGANISATION

Une offre de service qui s'organise autour d'une logique de plateforme pour répondre au plus près aux attentes et besoins des résidents accueillis

- > 1 unité EAM
- > 4 unités d'hébergement EANM
- > 1 Accueil de jour
- > Des fonctions Supports transversales



Nos 4 unités de l'Établissement d'Accueil Non Médicalisé, ainsi que l'Établissement d'Accueil Médicalisé, forment véritablement un « archipel » de modalités offrant une diversité de propositions d'hébergement adaptées aux différents besoins et attentes des personnes concernées.

Ces 5 unités de l'ensemble du site de l'Archipel de Massane représentent ainsi un nuancier des différentes natures d'accompagnements, et des différentes façons **d'habiter chez soi au sein d'une institution**.

Ces différentes modalités favorisent l'adaptation à chaque type de besoins et attentes, en permettant potentiellement une logique de parcours en fonction de l'évolution. L'unité Passerelles est logiquement l'unité tournée résolument vers une inclusion forte en milieu dit « ordinaire », mais toutes les autres unités développent également des modalités d'accompagnement et des activités qui favorisent l'inclusion, pour des personnes dont le souhait et le besoin sont d'être hébergées en structure médico-sociale.

Pour les personnes habitant sur les unités, l'accueil de jour sera une ressource utilisée différemment, selon le projet de leur unité et leur projet personnalisé.

## G. LE SERVICE ETABLISSEMENT D'ACCUEIL MÉDICALISÉ : « L'EAM, COMME ON L'AIME »

### Fiche d'identité de l'Unité Belle-Île

- **Dénomination**

Unité « Belle Île »

- **Critère d'orientation**

Adultes de 20 à 65 ans, orienté en EAM  
Trouble du développement intellectuel d'intensité légère à moyenne avec troubles associés (TSA), déficiences sensorielles, motrices et comorbidités psychiatriques

- **Spécificité**

Accompagnement de personnes pour qui l'orientation EAM intervient durant leur parcours de vie d'adulte

- **Nombre de places et jours d'ouverture**

12 accueils en hébergement permanent ; 365 jours / an

- **Objectifs opérationnels**

Héberger et accompagner dans des conditions d'attention, de confort, de bien-être et de sécurité

Accompagner les dynamiques évolutives et singulières

Promouvoir la santé somatique et psychique

Maintenir la socialisation dans un environnement chaleureux

- **Equipe pluridisciplinaire**

Equipe d'animation éducative : 1 éducateur spécialisé-coordonateur,  
1 moniteur-éducateur, 2 AES, 2 AS, 1 veilleur de nuit qualifié (AS)  
1 ASI,

Equipe élargie : psychologue, infirmier, psychomotricien, musicothérapeute

- **Partenaires thérapeutiques externes**

Kinésithérapeutes, médecins généralistes, médecins psychiatres, infirmières libérales, Equipe Mobile de Soins Palliatifs (CHU), Centre A. Balmes, HAD de l'APARD

- **Autres Partenaires**

EAM (Adages, Unapei 34), Ecolothèque, Animédi, Yoga,

- **Critères d'organisation et de fonctionnement**

Horaires en lien avec les besoins du résident pour garantir la continuité de l'accompagnement

Lever et petits-déjeuners échelonnés

Repas pris sur l'unité

Horaire des repas souple

- **Nombre de journées prévues**

4 100 journées

## PRESTATIONS DIRECTES – Soins et Accompagnement Nomenclature SERAFIN PH

### Prestations en matière d'autonomie

#### **Accompagnements pour les actes de la vie quotidienne :**

- > Accompagnement dans les actes de la vie quotidienne
- > Accompagnements personnalisés (accompagné – surveillé – supervisé – évalué à posteriori), sont réalisés de façon à aller au-delà de l'hygiène : repérage, évaluation et suivi des besoins
- > Prise en compte du rythme de chacun pour favoriser le bien-être

#### **Accompagnement à la communication et l'expression de leur choix :**

- > Valoriser les choix
- > Guide d'entretien FALC pour l'élaboration du PPA
- > Observation attentive des comportements, stratégies de mise en situation, écoute et disponibilité
- > Outils de communication personnalisés si nécessaire

### Prestations pour la participation sociale

#### **Accompagnement pour réaliser des activités de jour spécialisées :**

- > Animations : activités, parfois spontanées, proposées autour du rythme « actes de la vie quotidienne », festivités diverses, ...
- > Ateliers :  
activités organisées, programmées, régulières, permettant un apprentissage ou du plaisir,
- > Activités en interne ou à l'extérieur toujours basées sur les besoins, les souhaits et selon le PPA du résident et son évolution

#### **Accompagnement pour participation aux activités sociales et de loisirs :**

- > Manifestations culturelles et/ou sportives
- > Sorties dites « Plaisir »
- > Sorties pour achats personnels (vêtue, hygiène...)
- > Préparation et organisation des périodes de vacances

#### **Accompagnements pour exercer ses droits :**

- > Accompagnement à l'expression du projet personnalisé
- > Accompagnement au développement de la citoyenneté (CVS, réunions, commissions...)
- > Accompagnement à l'exercice des droits et libertés (droit de vote, compréhension et respect du règlement de fonctionnement...)

### Prestations de santé somatique et psychique

#### **Accompagnement à des soins à visée préventive, curative et palliative**

- > Garantir le suivi médical, soins techniques réguliers ou ponctuels
- > Prévention par une observation fine
- > Dépistage de pathologies

#### **Coordination et mise en œuvre du suivi médical :**

- > Soins techniques et de surveillance infirmiers
- > Accompagnement aux RDV médicaux, hospitalisation, parfois en partage avec famille/tuteur
- > Soutien infirmier, psychologique et psychiatrique
- > Partenariats avec services de soins de droit commun (CHU, HAD, EMSP, ONCODEFI, E-DENT...)

## H. LE SERVICE ETABLISSEMENT D'ACCUEIL NON MÉDICALISÉ : EANM

Unité "Rythme adapté"

### Fiche d'identité Unité « Rythme Adapté »

- **Spécificité**

Maintien de l'accueil en hébergement permanent et durable d'adultes relevant d'Établissement d'Accueil Non Médicalisé

- **Nombre de places et jours d'ouverture**

12 accueils en hébergement permanent ; 365 jours / an

- **Critère d'orientation**

Adultes de 20 à 62 ans, orientés en EANM

Trouble du développement intellectuel d'intensité légère à moyenne avec troubles associés (TSA), déficiences sensorielles, motrices et comorbidités psychiatriques

- **Objectifs opérationnels**

Permettre un ajustement de l'accompagnement proposé, une adaptation du rythme de vie ainsi qu'une articulation complémentaire entre l'accompagnement en hébergement et les activités d'ateliers ;

Soutenir l'autonomie au travers de l'hébergement ;

Privilégier l'activité d'hébergement comme support d'apprentissage de la vie quotidienne et sociale.

- **Equipe pluridisciplinaire**

Equipe d'animation éducative : 1 moniteur-éducateur, 3 AES, 1 veilleur de nuit qualifié (mutualisé),  
1 ASI

Equipe élargie : 1 psychologue

- **Critères d'organisation et de fonctionnement**

Horaires en lien avec présence du résident sur l'unité pour garantir la continuité de l'accompagnement,

Adaptation du fonctionnement selon le rythme de vie de la personne accompagnée

- **Nombre de journées prévues**

3 600 journées

200 journées pour l'accueil temporaire

## PRESTATIONS DIRECTES – Soins et Accompagnement Nomenclature SERAFIN PH

### Prestations en matière d'autonomie

#### **Accompagnement dans les actes de la vie quotidienne :**

- > Actes et gestes de la vie quotidienne

#### **Accompagnement pour vivre en logement**

- > Temps, espaces, outils d'aide à l'expression et à l'organisation et appropriation du lieu de vie

#### **Accompagnement pour accomplir les tâches domestiques**

- > Soutien en situation d'apprentissage avec outils adaptés et nécessaires

#### **Accompagnement pour la communication et les relations avec autrui**

- > Aide à la communication et l'expression

#### **Accompagnement pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité**

- > Aide à la prise de décision

### Prestations pour la participation sociale

#### **Accompagnement pour la prestation aux activités sociales et de loisir :**

- > Propositions d'animations « spontanées » sur l'unité
- > Appropriation du lieu de vie
- > Loisirs et activités à l'extérieur
- > Inscription dans certains ateliers d'accueil de jour en lien avec PPA
- > Apprentissage à la gestion de son argent personnel
- > Accompagnement à la citoyenneté

#### **Accompagnements pour exercer ses droits :**

- > Accompagnements à l'expression du projet personnalisé
- > Accompagnement à l'exercice des droits et libertés
- > Participation CVS

### Prestations de santé somatique et psychique

#### **Accompagnement soins médicaux**

- > Garantir le suivi médical
- > Coordonner le suivi et accompagnement aux RDV médicaux
- > Apprendre à prendre soin de soi (prise de médicaments, application de pommades, équilibre alimentaire ...)

#### **Accompagnement à des prestations spécifiques**

- > Spécialistes ; prise en charge de soins paramédicaux et psychologiques
- > Prise en compte de rituels dans l'adaptation de l'accompagnement
- > Respect des rythmes

#### **Accompagnement à des soins à visée préventive, curative et palliative**

- > Equilibre alimentaire et sélectivité liée à la pathologie
- > Veille âge/santé
- > Pathologies
- > Activités physiques adaptées

## Unité "Bien vivre chez soi"

### Fiche d'identité Unité « Bien Vivre Chez Soi »

- **Spécificité**

Soutenir l'inscription d'un accueil en hébergement momentané ou durable d'adultes relevant d'Établissements d'Accueil Non Médicalisé

- **Nombre de places et jours d'ouverture**

23 accueils en hébergement permanent ; 365 jours / an

Critère d'orientation

Adultes de 20 à 62 ans, orientés en EANM

Trouble du développement intellectuel d'intensité légère à moyenne avec troubles associés (TSA), déficiences sensorielles, motrices et comorbidités psychiatriques

- **Objectifs opérationnels**

Permettre l'appropriation d'un nouveau cadre de vie dans un équilibre entre vie de groupe et individualisation, proposer un environnement à la fois sécurisant et ouvert vers l'extérieur,

Favoriser l'accueil de nouveaux résidents

Équipe pluridisciplinaire

Équipe d'animation éducative : 1 moniteur-éducateur, 3 AES, 1 veilleur de nuit qualifié (mutualisé) 1 ASI

Équipe élargie : 1 psychologue

- **Critères d'organisation et de fonctionnement**

Organisation en fonction des plannings d'activités et des temps d'accompagnements généraux et personnalisés (TAP)

Accueil en stage, Accueil temporaire de répit

- **Nombre de journées prévues**

7 200 journées

200 journées pour l'Accueil temporaire

## PRESTATIONS DIRECTES – Soins et Accompagnement Nomenclature SERAFIN PH

### Prestations en matière d'autonomie

#### **Accompagnement dans les actes de la vie quotidienne :**

- > Actes et gestes de la vie quotidienne

#### **Accompagnement pour vivre en logement :**

- > Temps, espaces, outils d'aide à l'expression et à l'organisation et appropriation du lieu de vie
- > Tenue de sa chambre, son linge ...

#### **Accompagnement pour l'autonomie de la personne dans la gestion de ses ressources :**

- > Soutien en matière d'apprentissage de son budget en lien avec représentant légal
- Accompagnement pour la communication et les relations avec autrui :
- > Aide à la communication et l'expression

#### **Accompagnement pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité :**

- > Soutien en matière d'alimentation et prises des repas
- > Implication dans la prise de médicaments
- > Aide dans la gestion de sa sécurité selon les situations
- > Aide au repérage dans la ville

### Prestations pour la participation sociale

#### **Accompagnement pour la prestation aux activités sociales et de loisir :**

- > Participation à des activités extérieures à l'établissement
- > Tendre vers une gestion souple et personnalisée des sorties en famille

#### **Accompagnement pour réaliser des activités de jour spécialisées :**

- > Participation à des ateliers de l'accueil de jour
- > Participation à des temps individualisés d'accompagnement spécifique (TAP)
- > Participations aux instances collectives (ex : réunion d'unité, réunions institutionnelles à thèmes)

#### **Accompagnement dans l'exercice des droits et liberté :**

- > Accompagnements à l'expression du projet personnalisé
- > Accompagnement à l'exercice des droits et libertés
- > Participation CVS

#### **Accompagnement à accomplir les tâches domestiques : « gestion de leur chez-eux »**

- > Participation active aux tâches ménagères (commun et individuel)
- > Elaboration et organisation des repas
- > Participation à l'organisation collective de l'unité
- > Travail autour du respect de la vie privée et de l'intime

## Prestations de santé somatique et psychique

### Accompagnement soins médicaux

- > Garantir le suivi médical
- > Coordonner le suivi et accompagnement aux RDV médicaux
- > Apprendre à prendre soin de soi (prise de médicaments, application de pomades, équilibre alimentaire ...)

### Accompagnement à des prestations spécifiques

- > Spécialistes ; prise en charge de soins paramédicaux et psychologiques
- > Prise en compte de rituels dans l'adaptation de l'accompagnement
- > Respect des rythmes

### Accompagnement à des soins à visée préventive, curative et palliative

- > Equilibre alimentaire et sélectivité liée à la pathologie
- > Veille âge/santé
- > Pathologies
- > Activités physiques adaptées

Unité "Passerelles"

## Fiche d'identité Unité « Passerelles »

### • Spécificité

Développer l'accès à l'habitat alternatif pour des adultes relevant D'Établissements d'Accueil Non Médicalisé

### • Nombre de places et jours d'ouverture

12 accueils en hébergement permanent ; 365 jours / ans

### • Critère d'orientation

Adultes de 20 à 62 ans, orienté en EANM  
Trouble du développement intellectuel d'intensité légère à moyenne avec troubles associés (TSA), déficiences sensorielles, motrices et comorbidités psychique

### • Objectifs opérationnels

Expérimenter sur plusieurs années l'inclusion dans le tissu social, développer les habiletés sociales, soutenir un apprentissage à la vie autonome par l'habitat alternatif

### • Equipe pluridisciplinaire

Equipe d'animation éducative : 1 moniteur-éducateur, 3 AES, 1 ASI  
Equipe élargie : 1 psychologue

### • Critères d'organisation et de fonctionnement

Horaires en lien avec les apprentissages du résident sur l'unité  
et les accompagnements liés à l'inclusion sociale

### • Nombre de journées prévues

3 500 journées

## PRESTATIONS DIRECTES – Soins et Accompagnement Nomenclature SERAFIN PH

### Prestations en matière d'autonomie

#### **Accompagnement dans les actes de la vie quotidienne :**

- > Entretien de l'espace personnel et collectif
- > Entretien de son linge
- > Prise en charge de son hygiène

#### **Accompagnement pour l'autonomie et gestion de ses ressources**

- > Gestion du budget en lien avec représentant légal
- > Réalisation des achats

#### **Accompagnement pour accomplir les tâches domestiques**

- > Participation active aux tâches ménagères
- > En matière d'alimentation : menus, courses, préparation repas ...

#### **Accompagnement pour la communication et les relations avec autrui**

- > Aide à la communication et l'expression : groupes de parole, habiletés sociales...
- > Soutien à la littéracie et numératie

#### **Accompagnement pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité**

- > Utilisation d'outils de type : agenda téléphone...
- > Apprentissage des déplacements dans un environnement de proximité
- > Travail sur les habiletés sociales nécessaires à l'inclusion
- > Gérer sa sécurité selon les situations (repérage des dangers, conduites addictives...)

### Prestations pour la participation sociale

#### **Accompagnement pour la prestation aux activités sociales et de loisir :**

- > Inscriptions dans des dispositifs de droit commun culturels et sportifs
- > Participation dans certains ateliers d'accueil de jour en lien avec PPA
- > Participation à des temps institutionnels

#### **Accompagnement pour vivre dans un logement**

- > Modalité d'habitation, lieux d'activités ...

#### **Accompagnements pour exercer ses droits :**

- > Appui aux démarches sociales et administratives
- > Soutien à l'exercice de leur citoyenneté (droit de vote, bénévolat...)
- > Accompagnement à l'exercice des droits et libertés

### Prestations de santé somatique et psychique

#### **Accompagnement soins médicaux**

- > Garantir et coordonner le suivi médical (généralistes et spécialisés)
- > Soutenir la coopération et l'autonomisation du résident dans la prise en compte de sa santé

#### **Accompagnement à des prestations spécifiques**

- > Mise en œuvre de soins paramédicaux et psychologiques externalisés

#### **Accompagnement à des soins à visée préventive, curative et palliative**

- > Participation à des ateliers thématiques de prévention et promotion de la santé
- > Activités physiques personnalisées

## Fiche d'identité Service Accueil de Jour

- **Spécificité**

Favoriser et contribuer à l'épanouissement du résident à travers l'activité qui devient support d'apprentissage, d'expression et de médiation à la relation.

- **Nombre de places et jours d'ouverture**

20 places en externat ; 226 jours / an et accueil séquentiel possible en fonction du projet du résident

- **Critère d'orientation**

Adultes de 20 à 62 ans, orientés en EANM

Trouble du développement intellectuel d'intensité légère à moyenne avec troubles associés (TSA), déficiences sensorielles, motrices et comorbidités psychiques

- **Objectifs opérationnels**

Mobiliser les compétences nécessaires à la réalisation de leur projet de vie, contribuer au « mieux-être », favoriser l'ouverture et participation culturelle, créative, sociale,  
Soutenir un processus d'auto-détermination

- **Equipe pluridisciplinaire**

Equipe d'animation éducative : ES, ME, MA, AES, TISF

Equipe élargie : 1 psychologue

- **Critères d'organisation et de fonctionnement**

Des activités organisées à l'extérieur et au sein de l'établissement

Temps de la vie quotidienne

Multiples partenariats

5 pôles de compétences : apprentissage, vie pratique, vie culturelle et artistique, vie sociale et citoyenneté, bien-être et santé

- **Nombre de journées prévues**

4 050 journées

## PRESTATIONS DIRECTES – Soins et Accompagnement Nomenclature SERAFIN PH

### Prestations en matière d'autonomie

#### **Accompagnement dans les actes de la vie quotidienne :**

- > Actes du quotidien en lien avec l'hygiène corporelle

#### **Accompagnement pour la communication et les relations avec autrui**

- > Ateliers d'habiletés sociales, groupes de parole
- > Littéracie et numératie
- > Outils de communication personnalisés
- > Apprentissage aux règles sociales

### Prestations pour la participation sociale

#### **Accompagnement pour exercer ses droits**

- > Accompagnement à l'expression du projet personnalisé
- > Accompagnement à l'exercice des droits et libertés

#### **Accompagnement au logement et accomplir des activités domestiques**

- > Accompagnement pour accomplir les activités domestiques

#### **Accompagnement exercer ses rôles sociaux**

- > Préparer sa vie professionnelle
- > Accompagner à des activités de jour spécialisées : activités culturelles, bénévolat
- > Accompagner à la vie affective et sexuelle
- > Accompagner à la représentation des pairs (CVS)
- > Soutien à l'exercice de leur citoyenneté (droit de vote, bénévolat...)

#### **Accompagnement pour participer à la vie sociale**

- > Accompagner le lien avec les proches
- > Participation à la vie sociale et de loisir (temps forts institutionnels)
- > Accompagner le développement de l'autonomie dans les déplacements
- > Accompagner après la sortie de l'établissement

#### **Accompagnement en matière de ressources et d'auto gestion**

- > Information, conseil sur les mesures de protection

### Prestations de santé somatique et psychique

#### **Accompagnement à des soins à visée préventive, curative et palliative**

- > Participation à des ateliers thématiques de prévention et promotion de la santé
- > Activités physiques personnalisées



## FONCTIONS SUPPORTS

Les fonctions dites « supports » participent pleinement à l'accompagnement des personnes concernées, de manière directe ou indirecte, de façon individuelle et/ou collective.

Ces fonctions « supports » sont de ce fait à intégrer dans les modalités organisant le croisement des regards des différents professionnels au service de l'élaboration et du suivi des PPA.

Ainsi, plus que des « supports » aux prestations dites « d'accompagnement », elles sont à penser comme des « prestations » à part entière, au service de la qualité d'accueil des personnes concernées.

Un objectif commun pour la mise en œuvre de ces différentes fonctions :

> Allier l'expertise technique propre à ces missions avec la capacité d'adaptation aux spécificités des projets de chaque unité, et à celles des projets personnalisés des personnes concernées

## PRESTATIONS D'HYGIENE, DE SECURITE ET D'ENTRETIEN DES LOCAUX

Ces prestations sont réalisées par des professionnels de plusieurs corps de métiers et qui concourent tous à une mission commune :

offrir des conditions de vie et un hébergement de qualité confortable, dans le respect des différentes réglementations en vigueur.

**Fonction Ménage Propreté**

Cette fonction comprend à la fois le ménage des parties communes de l'établissement, et celui, à organiser en lien avec les projets d'unités et les PPA, des espaces plus privatifs (unités d'hébergement et chambres individuelles). Sur ce dernier point, la question de l'alliance entre un travail différencié selon les PPA et la garantie d'un seuil minimum d'hygiène, est à élaborer en lien avec les professionnels de l'équipe d'accompagnement.

Le choix d'affectations dédiées d'ASI sur les unités d'hébergement, permet de mieux les intégrer dans une cohérence d'équipe de l'unité.

**Fonction Linge**

Linge plat :

- Fourniture du linge plat (litterie) aux normes non-feu et réassortiment si nécessaire
- Entretien- nettoyage régulier (et/ou adapté à chaque situation) au sein de la lingerie interne
- Question de l'externalisation de ce linge plat est en discussion avec le Conseil Départemental de l'Hérault

Linge personnel :

- Entretien- nettoyage régulier (et/ou adapté à chaque situation) du linge personnel marqué au sein de la lingerie interne
- Possibilité, en fonction du projet personnalisé, d'associer le résident dans l'entretien de son linge avec les machines à laver sur l'unité

**Alimentation et repas**

Repas du midi (pour toutes les personnes accueillies) et soir (pour résidents des unités d'hébergement) fournis par la cuisine d'un autre établissement de l'association

Respect des régimes et textures alimentaires prescrits médicalement en lien avec la diététicienne de l'établissement fournisseur et la convention qui nous lie avec eux.

Prise en compte, autant que possible, des particularités alimentaires en fonction des troubles et de l'évaluation de l'équipe d'accompagnement sur la nécessité de cette adaptation (ex : selectivité alimentaire)

Organisation différenciée des repas en fonction des projets spécifiques de chaque unité de l'EANM (ex : préparation des repas impliquant les résidents de l'unité passerelle)

**Equippedement des chambres**

Fourni par l'établissement et permettant ainsi le respect des normes de sécurité imposées

Possibilité d'amener son mobilier s'il respecte les normes de sécurité et d'accessibilité

Possibilité de personnalisation de sa chambre (toujours dans le respect des normes de sécurité)

**Entretien matériel et locaux et sécurité**

Garantie du respect de la réglementation des ERP

Vigilance sur la réactivité pour les réparations, notamment celles qui ont un impact sur les conditions de vie et/ou d'accueil des résidents

Contrats d'entretien et de maintenance internes et externes des équipements (électroménager, éclairage, climatisation et chauffage, production d'eau chaude, etc.)

Entretien régulier des véhicules de l'établissement (cf : contrats d'entretien)

**Entretien des espaces verts et extérieurs**

Effectué par les personnes concernées volontaires, accompagnées des professionnels de l'accompagnement

## PRESTATIONS « ADMINISTRATIVES »

### **Le service administratif**

Avec du personnel d'accueil, de secrétariat, de comptabilité. Il assure le suivi de l'ensemble des dossiers administratifs et garantit l'équilibre des flux financiers (dossiers administratifs, d'accompagnement, les facturations fournisseurs, l'argent personnel des résidents, les tableaux de bord, les effectifs repas).

### **Secrétariat médico-social**

Information et accompagnement des personnes et leurs familles (en lien avec le représentant légal) dans la constitution des différents dossiers de prise en charge (ex : renouvellement des notifications, , aide sociale, aide à la mobilité pour les déplacements domicile/établissement, ...)  
Suivi du dossier administratif et médico-social (dont processus d'admission et stages)

### **Comptabilité-Economat**

Suivi de la gestion de l'argent personnel des personnes accueillies pour les dépenses effectuées dans le cadre de leur accueil, en lien avec les équipes d'accompagnement  
Facturation de leur participation aux frais ( repas, hébergement,...)  
Commandes achats fournisseurs (ex : repas).  
Suivi du budget animation en lien avec les équipes d'accompagnement et du budget entretien en lien avec l'équipe technique.

### **Accueil**

Accueil téléphonique : boîte vocale centrale qui renvoie sur les différents destinataires et précise les horaires d'accueils téléphoniques  
Accueil physique pour les extérieurs  
Accueil des professionnels avec système de badge modulable dans ses autorisations  
Accueil mail centralisé qui redistribue aux bons destinataires

## I. LES PRINCIPES D'INTERVENTION

Notre volonté est de proposer aux personnes concernées une vraie diversité de modalités d'accompagnement et d'accueil, ainsi qu'une diversité d'activités. Ces diversités sont portées par une pluridisciplinarité et donc des approches variées dans l'accompagnement, en lien avec la variété de la population accueillie et accompagnée.

L'organisation des accueils et accompagnements propose ainsi toute une palette de prestations spécifiques (en interne comme en externe). Celles-ci tendent à correspondre aux différents besoins spécifiques des résidents, leur attentes, en privilégiant leur niveau d'autonomie. Cette palette de propositions est régulièrement ré-interrogée, afin de garantir le maintien de son adaptation aux évolutions des attentes des personnes accompagnées.

Cette variété contribue à l'engagement de prise en compte de la globalité des facettes de chacun des résidents et se travaille en équipe pluridisciplinaire au travers du Projet Personnalisé d'Accompagnement, dans un objectif commun de développement de leur citoyenneté.

## PRINCIPES DE TRAVAIL AUTOUR DU PROJET PERSONNALISÉ D'ACCOMPAGNEMENT

L'établissement veille, en application des prescriptions de la loi du 2 janvier 2002 et de la loi du 11 février 2005, à bien partir du projet de vie et du parcours personnel singulier de chaque personne accompagnée.

Cela se traduit par la nécessité pour les professionnels de développer des compétences spécifiques et de se doter d'outils (ex : guide d'entretien FALC, pictogrammes, LSF, tablettes, ...) permettant le recueil adapté de ces attentes et souhaits, quels qu'ils soient.

Véritable fil conducteur de notre intervention auprès des personnes, le Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) permet d'affiner notre connaissance, de réorienter les actions en fonction de l'évolution de la personne accueillie elle-même, de ses besoins, de ses compétences et de ses intérêts.

Chaque Projet Personnalisé d'Accompagnement est formalisé par un document écrit évolutif (dont mention est faite au contrat de séjour). Il est une construction et une mise en œuvre créative partagée entre l'équipe, le résident et, le cas échéant, sa famille et/ou son représentant légal.

L'ANESM recommande une réactualisation systématique chaque année des PPA dans un processus d'élaboration, d'actualisation et de suivi.

Au-delà de cette révision annuelle, le PPA s'inscrit dans un processus continu au travers de réunions d'équipes pluridisciplinaires régulières.

## L'EXERCICE EFFECTIF DE LA PLURIDISCIPLINARITE

La diversité des approches est garantie par un véritable travail pluridisciplinaire au service de la personne accompagnée.

Ce travail pluridisciplinaire permet un croisement des regards sur la situation de la personne accompagnée, puis permet de définir, en équipe, comment garantir une approche globale auprès du résident, avec des interventions de natures différentes, mais complémentaires et cohérentes.

Ce travail pluridisciplinaire induit pour chaque professionnel une exigence d'ouverture, une reconnaissance et une confiance de l'approche et de la parole de chacun.

L'organisation de la structure se doit ainsi de garantir la mise en œuvre effective de cette pluridisciplinarité au travers : de réunions, de rôles et fonctions dédiés, de procédures et de formations des professionnels en conséquence.

## LA CITOYENNETE DES RESIDENTS

Dans le respect des textes réglementaires (notamment la charte des droits et libertés) et en lien avec les évolutions sociétales, L'Archipel de Massane défend et promeut le respect des droits des résidents comme citoyens à part entière, que ce soit au sein de l'institution, ou plus globalement au sein de la société.

Concernant la citoyenneté interne, une démarche permettant l'accessibilité et l'appropriation des différents outils et documents relatifs à leur vie institutionnelle est mise en place et doit encore se développer.

Par exemple, le règlement de fonctionnement qui définit les règles de vie collective, a été traduit en FALC et pictogrammes (NB : à terme, cela sera poursuivi pour le livret d'accueil et la formalisation du PPA).

Par ailleurs, conformément à la loi, l'établissement s'est doté d'instances représentatives des usagers (CVS) et d'expression (commission menu, comité des fêtes, réunions d'expression, atelier forum, ...), avec un accompagnement en soutien de leur participation.

Concernant l'exercice de leur pleine citoyenneté au sein de la société, des accompagnements sont également mis en place à cet effet, que ce soit concernant leur droit de vote, leur santé, leur vie affective et spirituelle.

Par ailleurs, l'extériorisation croissante de certaines activités contribue également à promouvoir leur citoyenneté et l'évolution des représentations sociales.

## Les professionnels d'accompagnement de proximité et leurs missions : EAM & EANM

EAM	
Professionnels	Missions
<b>Educateur- spécialisé Coordinateur de l'unité</b>	Contribue à l'organisation et au bon déroulement du service en collaboration avec le directeur-adjoint ; Participe à l'élaboration des PPA auprès des équipes ; Participe à l'accompagnement des résidents au quotidien ; Assure le lien entre la famille et /ou tuteurs légaux ; Assure la gestion des dépenses du service en lien avec le directeur-adjoint.
<b>Moniteur éducateur (Animateur)</b>	Accompagne les personnes accueillies dans l'ensemble de leurs besoins individuels dans leur vie matérielle, relationnelle, sociale et institutionnelle ; Participe à l'animation et à l'organisation de la vie quotidienne des personnes accueillies en liaison avec les autres professionnels ; Organise et met en place des actions d'animation ou de loisirs ; Permet à l'équipe du pavillon une mise en réflexion sur le projet pavillonnaire et dynamise sa mise en place.
<b>Aide-médico-psychologique (Animateur)</b>	Accompagne les personnes accueillies dans l'ensemble de leurs besoins individuels dans leur vie matérielle, relationnelle, sociale au sein d'un collectif ; Participe à l'animation et à l'organisation des activités des personnes accueillies en liaison avec les autres professionnels ; Propose des activités.
<b>Aide-soignant</b>	Assure les soins d'hygiène et de confort ; Dispense les soins de vie quotidienne ou des soins aigus ; Restaure le bien-être et l'autonomie du résident en collaboration étroite avec l'équipe ; Maintien le lien familial ; Participe aux écrits du PPA.
<b>Aide-soignant veilleur de nuit</b>	Surveillance et assistance de nuit des résidents ; Prend en compte les rituels en lien avec les PPA ; Surveillance et prévention en matière de sécurité et d'incendie des bâtiments et installations.
<b>ASI</b>	Nettoie, entretient et remet en ordre Peut accompagner le résident dans la gestion de ses affaires.
<b>Psychologue</b>	Prend en charge les soins psychologiques des résidents accueillis
<b>Psychomotricien</b>	Assure une forme particulière de soin qui met en acte le corps et qui privilégie sa prise de conscience. En visant à l'harmonie des fonctions motrices et psychiques, il contribue au développement de la personnalité des résidents
<b>Musicothérapeute</b>	Propose aux résidents de nouvelles expériences émotionnelles et sensorielles par l'écoute (musicothérapie réceptive) ou la production (musicothérapie active) de musique et propose une plage de relaxation (détente psychomusicale).
<b>Infirmière</b>	Assure l'ensemble des soins infirmiers nécessaires à la promotion de la santé et à la prévention, rend compte de l'état de santé du résident, coordonne et assure la liaison entre le personnel médical, paramédical, la sphère éducative et familiale du résident, garant de la continuité des soins.

## EANM

Professionnels	Missions
<b>Cadre chargée de missions</b>	Assure l'organisation et la gestion de l'accueil de jour
<b>Educateur spécialisé</b>	Assure la rédaction et le suivi des synthèses éducatives ; Assure l'accueil et le suivi des résidents stagiaires des services de l'accueil de jour et de l'hébergement ; Il concourt à l'accompagnement éducatif et au suivi des personnes accueillies dans leur évolution vers une autonomie relative et dans le respect de leur développement personnel.
<b>Moniteur éducateur (Animateur)</b>	Accompagne les personnes accueillies dans l'ensemble de leurs besoins individuels dans leur vie matérielle, relationnelle, sociale et institutionnelle ; Participe à l'animation et à l'organisation de la vie quotidienne des personnes accueillies en liaison avec les autres professionnels ; Organise et met en place des actions d'animation dans le cadre d'ateliers de développement de compétences ; Permet à l'équipe du pavillon une mise en réflexion sur le projet pavillonnaire et dynamise sa mise en place.
<b>Aide-médico-psychologique (Animateur) sur l'accueil de jour</b>	Accompagne les personnes accueillies dans l'ensemble de leurs besoins individuels dans leur vie matérielle, relationnelle, sociale au sein d'un collectif ; Participe à l'animation et à l'organisation des activités des personnes accueillies en liaison avec les autres professionnels ; Propose des activités dans le cadre d'ateliers de développement de compétences.
<b>Psychologue</b>	Prend en charge les soins psychologiques des résidents accueillis en collaboration avec le médecin psychiatre de l'établissement.
<b>Moniteur éducateur (Animateur) sur l'hébergement</b>	Accompagne les personnes accueillies dans l'ensemble de leurs besoins individuels dans leur vie matérielle, relationnelle, sociale et institutionnelle ; Participe à l'animation et à l'organisation de la vie quotidienne des personnes accueillies en liaison avec les autres professionnels ; Organise et met en place des actions d'animation et de loisir ; Permet à l'équipe du pavillon une mise en réflexion sur le projet pavillonnaire et dynamise sa mise en place ; Maintien le lien familial.
<b>Aide-médico-psychologique (Animateur)</b>	Accompagne les personnes accueillies dans l'ensemble de leurs besoins individuels dans leur vie matérielle, relationnelle, sociale au sein d'un collectif ; Participe à l'animation et à l'organisation des activités des personnes accueillies en liaison avec les autres professionnels ; Propose des activités ; Maintient le lien familial.
<b>Veilleur de nuit</b>	Surveillance et assistance de nuit des résidents ; Surveillance et prévention en matière de sécurité et d'incendie des bâtiments et installations.
<b>ASI, Lingère, cuisinier</b>	Nettoie, entretient et remet en ordre Assure la gestion du linge Assure le reconditionnement des repas de midi, gestion des stocks
<b>Service technique : agent technique et d'entretien</b>	Assure la gestion de l'environnement, des bâtiments et véhicules
<b>Fonctions support</b>	Secrétariat de Direction, secrétariat médico-social, comptable : assurent la logistique et le traitement des dossiers...

## J. LES PARTENARIATS : EAM & EAMN

### PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

MDA

ARS

Conseil Départemental 34

Organismes protection des majeurs : ATG, APSH 34, UDAF 34, GERONTOSUD

### PARTENAIRES SANTE

Equipe Médicale de Soins Palliatifs (EMSP)

Convention CHU » Filière Vulnérabilité Handicap »

ONCODEFI

### AUTRES PARTENARIATS

MCSA 34

Centre équestre Saint Georges, GRABELS

Association « ANIMEDI » :  
médiation par l'animal

Intervenant YOGA

Intervenant LSF (Langue Signée française)

Enseignes « Casino » GRABELS, MONTPELLIER

ESAT de SAPORTA

Association Pain de l'Espoir

Piscines des EAM « Les Fontaines d'O »,  
« Les 4 Seigneurs », « Le Guilhem »

Vélo-tricycle avec l'EAM « Les 4 seigneurs »

Partenariats d'immersion avec des IME

Musée Lattara, LATTES

ALTERETGO



## K. LA DÉMARCHE QUALITÉ

Inspirée du secteur industriel et adaptée, par la suite, au milieu sanitaire et médico-social, la Qualité est définie comme : « l'aptitude d'un ensemble de caractéristiques intrinsèques à satisfaire des exigences<sup>1</sup> ».

Dans le cas du secteur sanitaire et médico-social, c'est la capacité d'un établissement, ou service, à répondre aux attentes et besoins explicites et implicites d'un usager afin de maintenir son état de santé et son autonomie.

L'amélioration continue de la qualité nous invite alors à améliorer en permanence les services et accompagnements que nous mettons en place. Il faut donc en vérifier la conformité, l'efficacité et la satisfaction. Les critères et indicateurs se positionnent vis-à-vis de 4 « types de qualité » suivants :

- ✓ **La qualité attendue** : niveau de qualité répondant aux attentes explicites ou implicites des usagers,
- ✓ **La qualité prévue** : niveau de qualité que l'organisme souhaite atteindre, en tenant compte des attentes de ses usagers et des ressources dont il dispose,
- ✓ **La qualité fournie** : niveau de qualité réellement mis en œuvre par l'établissement,
- ✓ **La qualité perçue** : le niveau de qualité ressentie par l'utilisateur à partir de ses propres attentes.

Les changements que les pouvoirs publics appellent à mettre en œuvre par la transformation des lieux de vie et le respect des droits des personnes en situation de handicap, nous amènent à envisager l'institution non pas comme une finalité mais comme un moyen au service du projet de vie de la personne accueillie. Le travail de réflexion sur le projet de vie personnel et singulier des résidents que nous accompagnons nous a fait réfléchir au travail conceptuel réalisé sur la « non-qualité ».

L'occasion de la réécriture du projet d'établissement, à l'aune de la création d'une cinquième unité de vie et de l'évolution du service d'accueil de jour vers une extension sur un dispositif d'accueil de jour dit inclusif, nous permet de développer un projet de service au plus près de la personnalisation des besoins.

---

1 Norme ISO 9001 paragraphe 3.1.1

Selon ce mode de réflexion, viser la poursuite de l'accompagnement des adultes en situation de handicap qui explorent l'inclusion, permet de repérer les modifications nécessaires pour augmenter la qualité de nos services.

En partant de la qualité continue de l'accompagnement, il est possible d'envisager les dispositifs répondant à ces attentes et apprentissages.

Piloté par le Comité de Direction de l'Archipel de Massane, le suivi de notre démarche continue de la qualité de l'accompagnement est réalisé par une Référente Qualité, nommée au sein de l'établissement avec la mise en place d'un PACQ (Plan d'Accompagnement Continu de la qualité).

L'objectif est de faciliter le suivi des actions engagées, ou à engager, afin de recenser les actions en fonction des calendriers réglementaires (évaluation externe, évaluation du projet d'établissement, veille réglementaire...), de planifier et d'avoir une vision globale des objectifs fixés. L'intérêt de ce PACQ est alors de favoriser la communication par un bilan annuel, présenté à l'ensemble des salariés et représentants sociaux.

Notre démarche s'appuie, bien entendu, sur une démarche qualité associative nous permettant de nous appuyer sur une méthodologie, des outils et des procédures qui viennent faciliter notre action.

## L. LA DÉMARCHE RSO

L'Adages s'est engagée à développer et diffuser une démarche Responsabilité Sociétale de l'Organisation (RSO), au travers de l'action n°4 inscrite dans son projet associatif 2019-2024.

*A côté des principes qui visent à garantir la dimension sociale de l'Adages à l'égard des personnes accompagnées et de ses équipes, sa pérennité financière et économique, il nous faut prendre en compte la dimension environnementale de nos activités<sup>1</sup>.*

Evaluer l'impact sociétal d'un programme ou d'une activité consiste à s'intéresser aux changements positifs ou négatifs, prévus ou non, à court, moyen et long termes, engendrés par une activité sur l'ensemble de ses parties prenantes (personnes ou groupes de personnes ayant une influence ou étant influencés directement ou indirectement par le projet).

La démarche RSO suggère que chaque décision stratégique soit étudiée au regard de 3 piliers : social, économique, environnemental.

A partir de cette analyse, l'association peut faire évoluer son activité en s'inscrivant dans un développement durable et avoir un impact vertueux sur son territoire d'implantation.

Sur les aspects économiques, la législation et les autorités de contrôle et de tarification régulent déjà beaucoup les modes de gestion, en termes de résultats, taux d'endettement, etc.

Sur les aspects sociaux de la démarche, l'Adages, sensible à la qualité de vie au travail (QVT) mène depuis plusieurs années des actions d'amélioration sur les thèmes de la professionnalisation, de la santé au travail, du dialogue social et de la diversité au sein de ses équipes de professionnels.

Enfin sur les aspects environnementaux, l'Adages a élaboré un plan d'action pour la période 2019-2024 pour mettre en œuvre des initiatives, pour l'ensemble de ses structures sur les champs suivants :

- > Construction durable et éco gestes ;
- > Mobilité durable ;
- > Réduction des déchets ;
- > Tri et réemploi ;
- > Achats responsables.

---

1

Extrait de la fiche action n°4, Projet associatif, fascicule 2

### 3. BILAN DU PRECEDENT PROJET D'ETABLISSEMENT ET DU CONTEXTE ACTUEL

		Éléments analyses	Causes
Evaluation du projet	<b>Service Hébergement EAM &amp; EANM</b>		
	Ce qui a bien marché +	Les temps d'accompagnement personnalisé sur les unités d'hébergement (TAP)	
		Le guide d'entretien du résident	
		Les groupes de paroles résidents	
		CVS	
		Les partenariats sportifs et culturels	
		Les accompagnements médicaux	
		Présence de tous les outils de la loi 2002 et 2005	
		Gestion au quotidien du dossier informatisé de l'usager GU	
		Gestion de la crise sanitaire COVID 19	
	Ce qu'il faudrait améliorer -	La distribution informatisée des médicaments	1/ La procédure n'est pas toujours respectée  2/ La transition entre le domicile et l'accueil temporaire : pilulier familial, plutôt que « chaussette » délivrée par la pharmacie  3/ Problèmes techniques ponctuels
		Le rôle du coordinateur de projet	Missions à redéfinir dans une feuille de route (cf. COFIL Qualité)
		Projet Personnalisé d'Accompagnement pour chaque résident révisé chaque année	Difficulté de régularité à mettre en œuvre du fait de la pandémie COVID 19 pendant plus de 2 ans consécutifs
		La qualité des repas	1/ Liaison froide  2/ Besoin d'agrémenter les mets pendant la préparation  3/ Audit ADAGES
Le développement du PPA en termes de compétences et de parcours de vie		Investir la fonction de coordinateur de projet (Cf COFIL Qualité)	

		Service Accueil de Jour	
		Organisation du projet	Ce qui a bien marché +
Le guide d'entretien du résident			
Les groupes de parole			
CVS			
Présence de tous les outils de la loi 2002 et 2005			
Gestion au quotidien du dossier informatisé de l'utilisateur GU			
Gestion de la crise sanitaire COVID 19			
Les partenariats			
Gestion de la crise sanitaire COVID 19			
Les marchés ouverts au public			
La création de l'accueil de jour inclusif			
Ce qu'il faudrait améliorer -	Projet Personnalisé d'Accompagnement pour chaque résident révisé chaque année		Difficulté de régularité à mettre en œuvre du fait de la pandémie COVID 19 pendant plus de 2 ans consécutifs
	Le développement du PPA en termes de compétences et de parcours de vie		Développement d'outils d'évaluation de compétences
	Le développement de l'accueil de jour inclusif	Développement des partenaires	

## 6. UNE VISION D'AVENIR

### a) Création de 12 places d'hébergement pour l'accueil de jeunes dits CRETON

Le présent projet d'établissement témoigne que L'Archipel de Massane a su, depuis sa création, se doter de services lui permettant de s'inscrire dans le tissu social et répondre aux besoins des usagers en lien avec le développement des politiques publiques.

Aujourd'hui, l'actualité souligne l'importance pour les dispositifs de prendre en compte les parcours de vie et de soins dans un ensemble de dimensions (environnementales, sociales, économiques).

Cette question est encore plus aiguë pour les jeunes adultes d'Institut Médicoéducatif (IME), qui touchent aux processus d'intégration sociale et de troubles du développement cognitif. Lorsque l'indication d'une prise en charge est posée, les structures médico-sociales qui sont dédiées à leurs difficultés sont les Foyers de vie, devenus Etablissement d'Accueil Non Médicalisé (EANM).

C'est pourquoi, dans le cadre d'un appel à projet, organisé par le Conseil Départemental 34, l'EANM a obtenu la possibilité de la création d'une unité dédiée à l'accueil de jeunes majeurs dits « Creton » (selon l'Article 22 de la Loi n° 89-18 du 13 janvier 1989 crée l'alinéa dit « amendement Creton ») et répondre ainsi à leurs besoins. Si la création de places dans le secteur adulte constitue un enjeu majeur dans la réponse aux besoins d'accompagnement des personnes en situation de handicap mental, elle doit se conjuguer à la volonté de développer des projets innovants répondant au mieux au nouveau défi soulevé par l'accueil de ces jeunes adultes. Quels sont les nouveaux dispositifs et comment faire évoluer les moyens mis en œuvre

## b) Dispositif expérimental : un service d'accueil de jour inclusif (ambulatoire)

Dans le cadre de la politique de transformation de l'offre de l'ADAGES et de l'atteinte de l'objectif médico-social de 50% de suivi à domicile sur les 5 ans à venir, l'EANM Archipel de Massane propose une diversification de son offre.

La transformation de 2 places d'accueil de jour, sur la base d'un suivi à domicile de type SAVS, procède déjà à la volonté de l'établissement de développer une dynamique de socialisation et d'autonomie favorisant une meilleure prise en charge au plus près des besoins.

Il s'agit de développer un dispositif visant à accompagner et maintenir l'insertion des personnes en situation de handicap depuis leur domicile. Cette action est générée et prendra appui sur les expériences d'Empowerment<sup>1</sup> mises en acte dans les situations faisant émerger une efficience valorisante reconnue à la fois par le résident et l'entourage éducatif et familial.

L'accueil dans ce dispositif s'inscrit donc dans une logique de parcours de vie telle que définie par le CNSA dès 2012 :

« la notion de parcours de vie recouvre le cheminement individuel de chaque personne dans les différentes dimensions de sa vie : personnelle et relationnelle, professionnelle et sociale, familiale et citoyenne. »<sup>2</sup>

Ce projet encore expérimental invite à dépasser le cadre et le périmètre du secteur pour s'ouvrir largement à un ensemble d'acteurs.

La question du maintien à domicile recouvre alors l'ensemble des dimensions d'un projet de vie (soin, vie sociale et culturelle...).

---

1 Cette notion « indique le processus par lequel un individu ou un groupe acquiert les moyens de renforcer sa capacité d'action, de s'émanciper. Elle articule ainsi deux dimensions, celle du pouvoir qui constitue la racine du mot, et celle du processus d'apprentissage pour y accéder ».

2 Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, rapport 2012 : Promouvoir la continuité des parcours de vie.

## Une ambition d'avenir : la création d'une « Unité d'hébergement à l'apprentissage à la vie autonome »

Depuis plusieurs années, nous observons que de plus en plus de personnes accompagnées envisagent leur avenir en dehors d'un ESMS, dans un logement indépendant, en collocation ou encore en habitat partagé. L'expérimentation de l'unité d'internat externalisé, « La villa », que nous conduisons depuis février 2019, nous amène aujourd'hui à nous interroger sur une opportunité de développer notre offre de service par la création d'une « Unité d'hébergement à l'apprentissage à la vie autonome », au profit de personnes présentant un TDI et qui ont pour projet d'accéder à une vie autonome, hors les murs.

Ce dispositif d'hébergement serait ainsi la première étape d'un processus pédagogique construit en 2 phases pour favoriser l'inclusion, par le logement, de personnes présentant un TDI.

La première étape consisterait à accueillir la personne dans un « logement pédagogique », correspondant trait pour trait au modèle développé actuellement dans « La Villa ». C'est la raison pour laquelle le projet présenté s'apparente bien à une conversion d'un dispositif existant et non à une création.

Cette phase d'apprentissage à la vie autonome, d'une durée déterminée, reposerait, à la fois sur des prestations d'hébergement et d'accueil de jour de l'EANM, et devrait permettre au résident de vérifier son projet, de développer ses compétences à habiter, mais aussi d'identifier des besoins de compensation nécessaires.

Ensuite, une évaluation porterait sur la capacité du résident à gérer sa sécurité, faire face à sa solitude, s'adapter à l'imprévu, piloter les aides qui lui seraient nécessaires. Elle permettrait d'envisager la poursuite du processus d'apprentissage en situation réelle et/ou une orientation vers une structure d'accueil mieux adaptée à ses besoins et attentes.

La deuxième étape de ce processus, consisterait à emménager dans un logement en milieu ordinaire (logement indépendant, en collocation ou encore en habitat partagé). Elle reste à construire.

Elle nécessiterait d'avoir recours aux compétences du Pôle social en matière d'ingénierie pour le portage technique du projet (Prospection, gestion locative), par exemple.

Elle impliquerait également la poursuite des prestations d'activités de jour de l'EANM pour renforcer les apprentissages à la vie autonome et la mise en place d'interventions en ambulatoire pour sécuriser le parcours et transposer les compétences développées dans le nouveau lieu de vie de la personne. Cette prestation de type ambulatoire pourrait être réalisée par l'accueil de jour inclusif (cf. Fiche action/PE) de l'EANM. A défaut, le recours à un SAVS serait alors nécessaire, impliquant de facto la possibilité d'une double notification.

Cette diversification de l'offre de service et l'évolution des logiques d'intervention selon une approche multimodale au service des parcours des personnes accompagnées s'inscrit dans le projet de redéploiement de l'organisation de l'Archipel de Massane en plateforme de services.

Ce projet de redéploiement de l'organisation de l'établissement doit permettre *« un recentrage sur les destinataires des prestations, leurs parcours et leurs projets de vie en nécessitant de nouveaux rapports avec l'environnement, de nouvelles méthodologies d'accompagnement, ainsi que de nouveaux outils »* (LOUBAT et al., 2016)

## 7. CONCLUSION

De l'étude des interrelations entre l'individu et son environnement physique et social, dans ses dimensions spatiales et temporelles, nous retiendrons pour guider notre stratégie de gouvernance la composante de défi comme nécessaire pour aborder notre projet avec une probabilité raisonnable de réussite.

Car le défi est de constituer un dispositif institutionnel pour les résidents accueillis qui réponde à la fois aux besoins de contenance institutionnelle et de désinstitutionalisation.

Comment conjuguer ces deux paramètres dans une dynamique de groupe par le biais de projets personnalisés d'accompagnement ?

Comment répondre à une demande sociétale de plus en plus inclusive ?

Centré sur le service rendu aux usagers, l'objectif majeur de notre projet d'établissement est d'inscrire chaque résident dans une trajectoire originale qui lui permette de découvrir une plénitude dans son contexte de vie.

Parce qu'ils bénéficieront de conditions adéquates d'accompagnement, grâce à un environnement répondant mieux à leurs besoins, ces résidents pourront expérimenter cette bascule vers un effet bénéfique qui passe par le « pouvoir d'agir », dimension valorisante tant pour eux-mêmes que pour leur entourage.

A travers l'engagement des professionnels dans un accompagnement sur mesure et personnalisé, s'accroît la chance que chaque résident se sente reconnu et puisse fonder un mode de relation en adéquation avec son aspiration. A partir de cette sécurité de base, dans un environnement préservé, les résidents vont pouvoir aller différemment à la rencontre du tissu social et de nouvelles compétences.

Ce défi, évoqué plus haut, rejoint ce qu'évoque Tzvetan TODOROV dans sa recherche sur l'esprit des Lumières, c'est celui d'une approche continue d'une vérité à traduire sans cesse :

*« L'âge de la maturité, que les auteurs du passé appelaient de leurs vœux, ne semble pas faire partie du destin de l'humanité : celle-ci est condamnée à chercher la vérité plutôt qu'à la posséder...Telle serait la vocation de notre espèce : recommencer tous les jours ce labeur, tout en sachant qu'il est interminable<sup>1</sup> ».*

---

<sup>1</sup> TODOROV T., L'esprit des Lumières, Laffont, page 126



## 8. ANNEXES

La fiche :

Accueil de jour inclusif : Prestations directes – soins et accompagnement selon la nomenclature SERAFIN PH

### PRESTATIONS DIRECTES – Soins et Accompagnement Nomenclature SERAFIN PH

#### Prestations en matière d'autonomie

##### Accompagnement dans les actes de la vie quotidienne

##### Accompagnement pour la communication et les relations

##### Accompagnement à l'extérieur :

- > Déplacements par un professionnel pour mettre en œuvre des prestations en matière d'autonomie

#### Prestations pour la participation sociale

##### Accompagnement pour la prestation aux activités sociales et de loisir :

- > Accompagnement du lien avec les proches et le voisinage
- > Accompagnement pour la participation aux activités sociales et de loisirs
- > Accompagnement pour le développement de l'autonomie
- > Accompagnement pour l'autonomie dans la gestion des ressources

##### Accompagnement pour vivre dans un logement

- > Apprentissage aux règles sociales
- > Apprentissage pour accomplir les activités domestiques
- > Appui aux démarches sociales et administratives

##### Accompagnement pour mener sa vie professionnelle

- > Soutenir l'inscription dans des activités de jour spécialisées (restauration, ménage, vente, espace vert, ESAT...)
- > Accompagnement après la sortie de l'ESMS

##### Accompagnements pour exercer ses droits :

- > Accompagnement pour l'ouverture des droits
- > Accompagnement de la vie familiale, parentalité, vie affective et sexuelle
- > Accompagnements pour l'exercice des mandats électoraux, la présentation des pairs et des pairs-aidants
- > Informations, conseils et mise en œuvre des mesures de protection des adultes

#### Prestations de santé somatique et psychique

##### Accompagnement à visée thérapeutique

- > Soins médicaux à visée préventive, curative, palliative
- > Prestations des spécialistes









**ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT D'ANIMATION & GESTION D'ÉTABLISSEMENTS SPÉCIALISÉS**

[www.adages.net](http://www.adages.net)

**SIEGE SOCIAL**

125 rue Clément François Prunelle

34790 Grabels

Tel : 04 6710 40 00